



ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Saint-Maurice, le 18 octobre 2024

Communiqué de presse

Le Père Abbé de l'Abbaye de Saint-Maurice, Mgr Jean Scarcella, reçoit une réponse de Rome.

Le Saint-Siège à Rome, par le Dicastère pour les Évêques, a rendu réponse à l'enquête préliminaire confiée à l'évêque de Coire Mgr Joseph Maria Bonnemain. Il est conclu qu'il n'existe pas de preuve d'abus ou de harcèlement à l'encontre de Mgr Jean Scarcella.

Plusieurs membres de la Conférence des évêques suisses et autres responsables ecclésiastiques ont été les sujets d'une enquête par le Dicastère pour les Évêques à Rome. Le Père Abbé de l'Abbaye de Saint-Maurice, Mgr Scarcella, a fait l'objet d'une enquête suite au signalement d'un comportement inapproprié présumé vis-à-vis d'un jeune homme.

Dans sa lettre, le cardinal Robert Francis Prevost, préfet du Dicastère pour les Évêques, mentionne que l'auteur de cette dénonciation « a toujours souligné n'avoir jamais voulu, par son signalement, activer des procédures étatiques ou ecclésiastiques. » Il dit néanmoins avoir été durablement blessé intérieurement. Mgr Scarcella respecte le ressenti de cette personne et réitère sa demande de pardon.

Le Dicastère a déclaré qu'« il n'existe pas de preuve d'abus ou de harcèlement au sens propre dans le cas concerné. » Dans tous les cas, « même si les faits relatifs à cette accusation étaient entièrement prouvés, alors ils seraient certainement inconvenants et démontreraient une attitude ambiguë et non conforme à la prudence attendue pour des clercs dans les relations interpersonnelles. »

Le Dicastère tient à signifier au Père Abbé Scarcella « une réprimande formelle » lui « rappelant à l'avenir de s'abstenir de tout ce qui ne convient pas à l'état clérical dans les relations interpersonnelles. »

Dans le cadre de son enquête sur les abus dans l'Église en Valais, le Ministère public valaisan a rendu publique hier la conclusion de son enquête concernant le Père Abbé. La Procureure générale n'évoque aucune plainte à l'encontre du Père Abbé et a prononcé une Ordonnance de non-entrée en matière. Au moment de sa réponse, le Dicastère disait encore attendre la publication d'une décision formelle de la Procureure générale, ce qui est désormais effectif.

Dès lors, l'Abbaye de Saint-Maurice s'en remet avec égards à l'autorité du Dicastère concernant l'éventuelle réintégration de Mgr Scarcella dans sa charge de Père Abbé de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Contact : Mgr Jean-Michel Girard, administrateur apostolique
E-Mail : jmgirard@mycable.ch
Tél. : 079 414 98 17.

